



Soumission de points de vue et d'expériences pertinentes sur les besoins scientifiques et techniques à l'appui de la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (décision 16/12)

Une proposition du caucus des femmes de la CDB

Mai 2025

Le Caucus des femmes de la CDB, au nom de ses plus de 800 membres à travers le monde, soumet les contributions et considérations suivantes en tant que contribution aux informations qui seront mises à disposition pour la 27^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique de la CDB, comme demandé et mandaté par la décision 16/22 de la COP de la CDB pour prendre en compte la diversité des valeurs, des visions du monde et des systèmes de connaissance, y compris les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que les approches intersectorielles.

Le Caucus des femmes de la CDB se félicite de l'opportunité de répondre à la notification 2025-058, invitant à soumettre des points de vue et des expériences pertinentes sur les besoins scientifiques et techniques pour soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (décision 16/12).

Nous soulignons que la mise en œuvre efficace du cadre mondial pour la biodiversité nécessite une action transformatrice pour le changement ^[1], y compris des changements structurels dans le pouvoir pour une politique et une action de biodiversité sensibles au genre, y compris la prise de décision équitable à tous les niveaux, l'accès aux ressources et la reconnaissance des divers systèmes de connaissances - en particulier des femmes et des filles, y compris celles des peuples autochtones, des communautés locales et des personnes d'ascendance africaine ^[2].

Le plan d'action pour l'égalité des sexes 2022-2030^[3], ainsi que la décision sur les mécanismes de planification, de suivi, de rapport et d'examen^[4], appellent à la conception et à l'utilisation d'outils spécifiques, au renforcement des capacités et aux mécanismes de suivi pour faire progresser la prise en compte de l'égalité des sexes dans les actions en faveur de la biodiversité - qui restent inégalement développés et/ou appliqués par les Parties et les parties prenantes.

Dans ce contexte, l'avancement des travaux dans le domaine de travail (d) est à la fois une question de droits et de meilleurs résultats pour la biodiversité, afin de garantir que la mise en œuvre du GBF soit efficace, inclusive et juste.

1. CONDITIONS PROPICES À L'UTILISATION DES OUTILS ET DES ORIENTATIONS EXISTANTS

Sur la base de l'examen pour l'égalité des sexes (2015-2020), de l'analyse des lacunes du Secrétariat (CBD/SBSTTA/26/3) et de l'expérience vécue par le Caucus des femmes de la CDB et ses alliés, nous présentons ci-dessous un ensemble de conditions favorables prioritaires pour la conception, l'adoption et l'extension des outils techniques et du soutien essentiels à la promotion de l'égalité des sexes et des approches fondées sur les droits humains dans le cadre de la mise en œuvre de la GBF.

a) Des orientations techniques et des outils actualisés, accessibles et culturellement pertinents

L'un des principaux obstacles à la mise en œuvre du GBF dans une perspective de genre est la disponibilité et l'accessibilité limitées d'une orientation technique actualisée, intersectionnelle et orientée vers l'action^[5]. Si certains outils existent, ils sont souvent obsolètes, de portée limitée ou insuffisamment localisés.

En outre, les connaissances et le leadership des femmes et des filles restent sous-représentés dans le développement des ressources techniques, ce qui entraîne des lacunes en termes d'applicabilité et de légitimité.

Le Secrétariat de la CDB, en collaboration avec les centres régionaux et sous-régionaux de soutien à la coopération technique et scientifique, devrait faciliter le co-développement, la mise à jour et la mise à l'échelle d'outils inclusifs, intersectionnels et ancrés dans une approche basée sur les droits humains. Ces outils doivent couvrir les intersections thématiques pertinentes pour tous les objectifs du GBF, en particulier les cibles 22 et 23, et doivent être élaborés en collaboration avec des organisations de femmes et des experts en matière de genre. Les orientations doivent être adaptées aux différentes réalités culturelles et écologiques et traduites dans plusieurs langues. La collaboration avec d'autres AME (par exemple, la CCNUCC, la CNUCLD) peut garantir la cohérence et éviter les doubles emplois.

b) b) Renforcement des capacités axé sur l'égalité du genre et apprentissage entre pairs

Même lorsque des outils existent^[6], la capacité à les utiliser efficacement est inégale selon les parties et les acteur.rice.s. Les points focaux nationaux, les agences de mise en œuvre, les bailleurs de fonds et les praticiens de la conservation manquent souvent de compétences ou de mandats institutionnels pour intégrer systématiquement les considérations de genre dans la planification, la budgétisation ou l'établissement de rapports. La nature technique de la politique de biodiversité exclut souvent les praticiens du genre, tandis que les acteur.rice.s. de la biodiversité peuvent manquer de compétences en matière d'analyse du genre. Cela crée une lacune persistante dans la mise en œuvre.

Pour combler cette lacune, une formation technique ciblée et institutionnalisée est nécessaire à tous les niveaux - de la politique aux opérations sur le terrain. Les modules de formation devraient être adaptés aux rôles des différents acteur.rice.s. (par exemple, les points focaux pour la biodiversité, les bailleurs de fonds, les responsables de la mise en œuvre au sein de la société civile). La CDB devrait également soutenir la création de communautés de pratique, permettant l'apprentissage entre pairs et la coordination entre les parties prenantes en matière de genre et de biodiversité. Ces espaces devraient être conçus pour favoriser l'apprentissage croisé entre les AME et s'inspirer de modèles réussis, notamment ceux qui permettent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

^[1] [IPBES Nexus assessment, 2024](#)

^[2] For the purposes of this submission, the term "women and girls" is used inclusively to refer to all women and girls, with particular attention to those from Indigenous Peoples, local communities, and people of African descent.

^[3] <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-11-en.pdf>

^[4] <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-06-en.pdf>

c) Financement affecté, flexible et prévisible

L'utilisation et l'adoption de ces outils ne peuvent se faire sans un financement prévisible, adéquat et accessible. Les actions tenant compte de la dimension de genre sont souvent des mandats non financés - reconnus en principe mais non soutenus dans les budgets, les cycles de projet ou les efforts de coopération technique. En outre, les groupes de femmes se heurtent à des obstacles majeurs dans l'accès au financement de la biodiversité en raison de charges administratives, d'un manque de reconnaissance ou de critères d'éligibilité rigides.

Le financement doit être reconnu comme une exigence technique fondamentale pour une action en faveur de la biodiversité sensible au genre. La CDB et ses mécanismes financiers devraient imposer des marqueurs de genre dans le financement de la biodiversité et exiger des budgets, des rapports désagrégés et des mécanismes de responsabilité dans la conception des projets. Des fenêtres de financement spécifiques devraient être établies pour soutenir la capacité technique des organisations de femmes, en particulier dans les pays du Sud. Les partenariats avec les bailleurs de fonds bilatéraux et les acteurs philanthropiques devraient être encouragés afin d'aligner les stratégies de financement sur le plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes et sur le GBF.

2. PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'ÉGALITÉ DU GENRE ET LA BIODIVERSITÉ : PRIORITÉS TECHNIQUES ET DOMAINES D'ACTION STRATÉGIQUES

Pour garantir une mise en œuvre efficace et équitable de la CDB dans son ensemble et du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal en particulier, il est nécessaire d'établir un programme de travail spécifique axé sur l'intersection de l'égalité du genre et de la biodiversité.

S'appuyant sur des décennies de plaidoyer collectif, d'expertise technique et d'expérience vécue, le Caucus des femmes de la CDB souligne le besoin urgent d'une approche coordonnée et sensible au genre dans l'ensemble de la CDB, de ses protocoles et de ses instruments.

Ce programme de travail permettrait de combler les lacunes persistantes, de fournir des orientations et des outils et de mobiliser les fonds nécessaires à l'intégration des questions de genre dans les politiques et les actions en faveur de la biodiversité.

Les domaines thématiques clés pour lesquels un tel soutien ciblé est absolument nécessaire sont les suivants :

- **La conservation et la restauration basées sur les zones** : Les connaissances des femmes et des filles en matière de gouvernance des écosystèmes, de souveraineté alimentaire et de paysages culturels doivent être valorisées dans les stratégies de planification et de restauration territoriales.
- **Les secteurs productifs de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et du tourisme liés à la biodiversité** : Des outils sont nécessaires pour garantir une participation équitable, un partage des bénéfices et la reconnaissance du travail écologique des femmes et des filles dans ces secteurs.
- **Intersection des stratégies en matière de biodiversité et de climat** : la charge de travail des hommes et des femmes, l'insécurité foncière et l'exposition différentielle aux chocs climatiques font que le point de vue des femmes et des filles est essentiel pour concevoir des actions efficaces et équitables en faveur de la biodiversité et du climat.
- **Accès et partage des avantages et information sur les séquences numériques** : Des cadres d'APA et d'ISN équitables du point de vue du genre sont nécessaires pour sauvegarder les droits des femmes et des filles et garantir une participation équitable à l'utilisation des ressources génétiques.

^[5] <https://cbd womenscaucus.org/wp-content/uploads/2025/05/CBD-Womens-Caucus-GAPS-submission.pdf>

^[6] Idem

- **Financement de la biodiversité** : Les mécanismes et les flux de financement de la biodiversité doivent adopter des marqueurs de genre, des mesures de sauvegarde et des indicateurs qui contrôlent et renforcent les avantages reçus par les femmes et les filles.
- **Accès aux espaces verts et bleus** : L'utilisation de la biodiversité urbaine par les femmes et les filles et leur dépendance à l'égard de celle-ci, en particulier celles qui vivent dans des établissements informels ou des logements précaires, doivent être prises en compte dans la planification municipale, les corridors de biodiversité et la fourniture de services écosystémiques.
- **Coopération technique** : Il est essentiel de combler le fossé entre les genres dans le domaine des sciences et de l'innovation liées à la biodiversité afin d'éviter toute exclusion en matière d'accès aux données, aux outils et à la prise de décision.
- **Défenseurs, conflits et catastrophes** : Les stratégies en matière de biodiversité doivent protéger les femmes défenseurs de l'environnement et répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles dans les contextes de conflits et de catastrophes dans le cadre de la biodiversité.

Le caucus des femmes de la CDB (CBD WC) est le groupe des femmes au sein de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il s'agit d'une plateforme mondiale auto-organisée qui soutient les femmes et les jeunes filles du monde entier dans la défense de leurs droits dans le cadre des processus décisionnels liés à la biodiversité à tous les niveaux.

Pour plus d'informations :

Amelia Arreguín Prado, Coordinatrice du caucus des femmes de la CDB,
coordination@cbd womenscaucus.org

